



CHARLEROI
URBANISME

PAGE

1



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/1053.

Annule et remplace l'avis d'annonce de projet daté du 16/01/2026

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SRL CABARAUX & Fils , représentée par Monsieur CABARAUX a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue du Chemin de Fer, 20/g à 6041 Gosselies et cadastré 23 B 101W.

Le projet consiste en : Démolition d'une véranda et construction d'une annexe pour salle d'exposition ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Local (SOL) référencé 52011-PCA-0089-04 : non conforme du point de vue de la destination. ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article D.VIII.6 du Code du Développement Territorial..

L'annonce de projet se déroule du **20/01/2026 (date début affichage)** au **09/02/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Nicolas LILLIS, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/1053, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 26/01/2026 au 09/02/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 20/01/2026

Le Directeur général,
Par délégation



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be